MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU BUDGET

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

COMMUNIQUE DE PRESSE
RETRAIT DE LA CÔTE D'IVOIRE DE LA LISTE GRISE DU GAFI
(30 octobre 2026)

Ce vendredi 30 octobre 2026, le Groupe d'Action Financière (GAFI), au terme de sa session plénière, tenue au siège de l'OCDE à Paris, a décidé **du retrait de la Côte d'Ivoire de la liste des juridictions soumises à une surveillance renforcée**, communément appelée ***« liste grise ».***

Cette décision a fait l'objet d'une déclaration publique officielle du GAFI sur son site Internet. Elle témoigne des progrès significatifs réalisés par la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre de réformes institutionnelles, législatives, règlementaires et opérationnelles, destinées à mettre le dispositif de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux, le Financement du Terrorisme et de la Prolifération (LBC/FT/FP) en cohérence avec les standards internationaux.

Je voudrais exprimer ma profonde gratitude à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, dont le leadership, la vision stratégique et les hautes orientations ont guidé la conduite des réformes ayant permis cet aboutissement majeur. La décision du GAFI constitue une reconnaissance internationale de la pertinence des choix opérés sous son autorité et sous la coordination de Monsieur le Vice-Président de la République.

Cette décision honore notre pays et témoigne de la portée des efforts déployés par le Gouvernement, pour l'adoption des réformes et assurer leur mise en œuvre effective. Je voudrais adresser mes sincères remerciements à Monsieur le Premier Ministre, à Monsieur le Vice-Premier Ministre ainsi qu'à l'ensemble des membres du Gouvernement pour la qualité de leur pilotage et le suivi prioritaire dont le plan d'actions a bénéficié. J'étends ces remerciements aux Présidents d'Institutions et aux responsables d'Institutions nationales et sous régionales, pour leur engagement constant et leur contribution décisive dans la conduite satisfaisante des réformes et activités opérationnelles.

La décision du GAFI met également en évidence la capacité des différentes composantes de l'administration publique et du secteur privé ivoiriens à travailler en synergie sur des problématiques d'intérêt national, afin de relever ensemble des défis essentiels liés à la crédibilité et à l'image de notre pays sur l'échiquier international.

C'est le lieu de féliciter l'ensemble des équipes techniques de l'Administration et du secteur privé, y compris les professions libérales, pour leur mobilisation soutenue et leur sens élevé de l'Etat.

Le Gouvernement ivoirien se félicite de cet heureux aboutissement et tient à exprimer sa reconnaissance au GAFI, au GIABA et aux Partenaires Techniques et Financiers pour la qualité de leur accompagnement et de leur appui, qui ont contribué à la mise en œuvre effective du plan d'actions de la Côte d'Ivoire, dans un délai bien maîtrisé.

Le Gouvernement fait observer que, bien que le retrait de la « liste grise » contribue à renforcer davantage la crédibilité internationale de la Côte d'Ivoire, elle constitue plus un appel à la poursuite de la dynamique de reformes et de consolidation durable des acquis.

C'est pourquoi, il poursuivra ses efforts, afin de garantir, dans la durée, l'efficacité du dispositif national de lutte contre la criminalité financière.

Fait à Paris, le 30 octobre 2026.

Monsieur Adama COULIBALY
Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget